

Le Carnet de Ste-AnastasieNaissance :

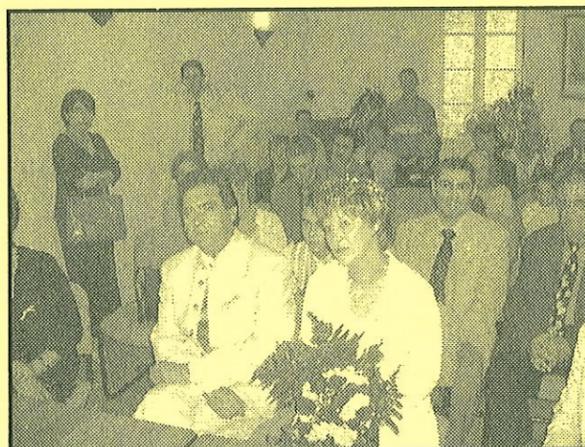
Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

-Samuel CECINI né le 10/05/2002

Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Madame Nathalie SUET et de Monsieur Didier VERDIER célébré le 18 Mai dernier. Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Raymond COLIN, survenu le 15 Mai dernier. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Petites annonces

- Nous offrons un fauteuil pliant 2 places et 2 fauteuils pliants 1 place. Bois, toilé, coussins en bon état.

Contacter M. Mme Guilton au 04.94.72.23.17

- Vends Body-Trainer Etat neuf 61 €.  
☎ : 06.70.81.28.68
- Particulier cherche terrain constructible sur Sainte-Anastasie.  
Appeler le 04.94.72.24.76
- Cause départ vend un déshumidificateur 120 €, un congélateur bahut 80 €, un aspirateur souffleur black et decker 60 € l'encyclopédie Universalis en 27 volumes 100 €  
☎ : 04.94.72.29.88  
à partir du 6 juin (H.R.)

Le Calendrier du moisDimanche 2 Juin :

Journée du Club de tennis

Samedi 8 Juin :

Braderie d'Été du Secours Populaire au Siège de l'Association de 10 H à 18 H.

Dimanche 9 Juin

Elections Législatives Salle Polyvalente

Vendredi 14 Juin :

18 H Réunion des Boucles de l'Issole

Dimanche 16 Juin

2<sup>nd</sup> tour des élections Législatives Salle Polyvalente

Jeudi 20 Juin :

17 H 30 Assemblée Générale de la Gym. Salle Polyvalente

Vendredi 21 Juin :

20 H 30 Fête de la musique salle polyvalente

Samedi 22 Juin :

Matinée : Kermesse des écoles Place de la Gare

14 H. Assemblée Générale du Tennis Salle Polyvalente

20 H 30 Cinéma Salle Polyvalente  
22 H Bal Place de la Gare

Dimanche 23 Juin :

13 H Méchouï Place de la Gare  
20 H Macaronade Place de la Gare  
22 H Bal Place de la Gare

Vendredi 28 Juin :

18 H Assemblée Générale du club de Football Salle Polyvalente

Samedi 29 Juin :

Cigales : exposition, au local, des œuvres des peintres du club.

Dimanche 30 Juin :

Journée du Judo Gare/Salle Polyvalente

# Sainte-Anastasie



## Bulletin Municipal

MAI 2002

n°145

### Le mot du Maire

Un village idéal, ce serait peut-être un village où toutes les conditions seraient réunies pour vivre heureux.

Mais à défaut de cela pour demain, nous pouvons au moins, par nos actions quotidiennes, tendre vers cet objectif.

Voici quelques années, une idée a germé à Sainte-Anastasie : fleurir le village, sans pour autant prétendre en faire un jardin citadin artificiel et sans âme.

De cette volonté spontanée, un peu anarchique et sympathique, conduite par quelques bénévoles, est née une méthode associant des fleuristes amateurs et leur commune selon quelques règles simples :

-proposer aux riverains s'engageant à les arroser et les entretenir, des plants de fleurs et des jardinières destinés à des espaces publics dans le village ancien ; ces achats étant financés par la commune ;

-inciter tous les habitants du village à participer à cet effort en soignant l'aspect de leur jardin visible de la rue.

Dès la première année, cette politique a été récompensée par un 1<sup>er</sup> prix départemental. Aujourd'hui ce sont au total 3 premiers prix et de nombreuses médailles qui ont été décernés à notre village.

C'est donc tout naturellement que, cette année encore, cette opération sera poursuivie et amplifiée dans l'attente de la visite, le 24 juin, du jury départemental des villages fleuris.

Mais de toute manière, quel que soit le résultat 2002, nous pourrions être satisfaits de cette volonté soutenue d'embellir Sainte-Anastasie qui -puisque'il est le nôtre- est un si beau village.

Jean-Pierre MORIN

**ASSISTANTE SOCIALE**

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :  
☎ 04.98.05.15.00

**ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE**

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 7, et 21 JUIN en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

**ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR**

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 6 JUIN 2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

**A.D.A.F.M.I.**

Association d'Aide à Domicile  
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).  
Tél : 04.94.69.44.86

**PHARMACIES DE GARDE**

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
Standard : 04.94.07.08.08

**RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES**

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 24 JUIN 2002

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

**BIBLIOBUS**

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :  
MARDI 11 JUIN 2002  
de 14 H 00 à 15 H 00

**CAMION VENTE**

Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :  
MERCREDI 19 JUIN 2002

- Provence Outillage  
La matinée

**POLICE MUNICIPALE**

NUMERO de la Police Municipale :  
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H  
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU**

numéro d'appel : 0 810 757 757  
puis numéro donné par le répondeur

**FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult  
☎ : 04.94.04.89.33

**MAIRIE**

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

**Numéros utiles :**

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- M. Cuénot 1<sup>er</sup> Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45
- Mme Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint (Action sociale) :  
04.94.69.64.47
- Service cantine : 04.94.69.64.10

**CENTRE AERE VACANCES DE L'ETE 2002**

Les parents intéressés pour leur enfant doivent se présenter au secrétariat de la mairie à partir du lundi 3 Juin, pour retirer les dossiers d'inscription. Le centre fonctionnera du 1<sup>er</sup> au 26 Juillet 2002.

*Un peu d'Histoire...*

Déjà la Poste...

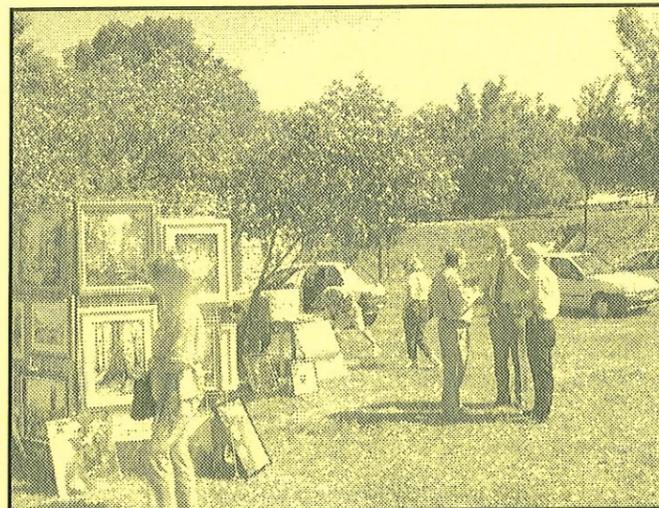
*Délibération en date du 28 Mai 1893*

*Monsieur le Maire expose au Conseil que suivant une lettre qu'il aurait reçu de Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes, la Commune de Sainte-Anastasia pourrait espérer obtenir dans un avenir, peut-être rapproché, un bureau de Poste de plein exercice à la seule condition et charges pour la commune de fournir le local pendant une durée de 18 ans.*

*Monsieur le Maire expose ensuite les avantages qu'il y aurait pour la population de la commune à la création d'une poste et d'un facteur-boitier qui ferait trois distributions par jour, tandis qu'avec le service actuel, la commune n'ayant qu'une distribution à 4 heures du soir les trois-quarts des correspondances subissent des retards souvent de 24 heures, retards énormes surtout lorsqu'il s'agit de correspondance avec les pays voisins. La commune possédant une gare et pouvant par conséquent être dotée d'un service des postes qui ne laisse rien à désirer, il ose espérer que le Conseil Municipal n'hésitera pas à donner un avis favorable...*

*Le Conseil considérant que le résultat de la création d'un « facteur-boitier » serait très avantageuse pour la population demande à l'unanimité cette création.*

Et 109 ans plus tard... où en sommes-nous ?



Le Président et le Maire accueillant le Conseiller Général Gérard FABRE

**Le Comité des fêtes  
de Sainte-Anastasia**  
*organise*

**SAMEDI 22 JUIN**

Soirée laser avec MUSIC SHOW

**DIMANCHE 23 JUIN**

13 Heures MECHOUÏ

9 à 16 ans : 8.50 euros

Adultes : 15 euros

Inscriptions à la Boulangerie  
ou après du comité des fêtes  
06.78.57.28.53

*Pensez à apporter vos couverts ; merci*

16 Heures MELEE

20 Heures MACARONADE

Inscriptions à la Boulangerie  
ou le 23/06 de 16 H à 19 H  
au terrain de boules  
(06.78.57.28.53)

Prix : 7 euros

*Pensez à apporter vos couverts ; merci*

22 Heures BAL

**Les Chevalets sur les bords de  
l'Issole...  
ou la 3<sup>ème</sup> foire aux croûtes  
d'ARTS'TASIE**

De nombreux artistes de Sainte-Anastasia et de la région avaient pour le lundi de Pentecôte, répondu à l'invitation d'Arts'Tasie et du Président Albert ETIENNE.

Sous un soleil magnifique près de 50 peintres, dont quelques jeunes membres du club, ont fait découvrir à un public nombreux et enthousiaste leurs œuvres le plus souvent d'une qualité remarquable.

## « LA PROUVENCO DOU TEMS PASSA »



Malgré les efforts de son Président Raphaël CASTALDO et les incantations de nombreux pèlerins, rien n'y fit : « La pluie s'abattit sur la Prouvenco dou temps passa pour ce 8 mai de l'an 2002 à Sainte-Anastasie ».



**21 juin :**  
**Fête de la musique**

20 H 30, salle polyvalente

La date de cette fête traditionnelle se rapproche. A cette occasion, nous demandons à tous les amis de la musique (musiciens ou chanteurs, même occasionnels) de bien vouloir se manifester s'ils désirent y participer.

Nous pensons que, plus que la perfection, c'est la spontanéité et la joie de s'exprimer par la musique qui sont primordiales lors de cette manifestation éminemment gaie et amicale.

S'adresser à la mairie (Bureau d'accueil ou Marie Laurent).

**Containers de tri sélectif**  
**Place de la Gare**

L'intérêt de ces coûteuses installations (45 000 F. soit 6 860.21 € par an) est de permettre le recyclage des cartons, verres et plastiques.

Nous demandons donc aux utilisateurs « motivés » de déposer leurs emballages à l'intérieur des containers.

Dans les autres cas ou si cela ne leur est pas possible (par exemple container plein), les déposer dans les containers ordinaires répartis dans le village.

**Tribune libre**

**QUESTIONS ?**

Avez-vous remarqué que Univers  
ça rime avec poussière ?  
Alors nous, le genre humain  
Nous ne sommes presque rien ?  
Si nous sommes moins que des cailloux  
Alors après tout  
Qu'est ce que nous venons faire  
Sur cette pauvre Terre  
Mais dans notre petite tête  
Nous imaginons que notre planète  
Est le centre de l'Univers  
Et de plus, nous en sommes fiers  
Alors que notre Société  
Est loin d'être civilisée  
Du plus loin que l'on puisse remonter  
Les guerres n'ont jamais cessé  
Pourquoi tous ces maux ?  
Sommes-nous encore des animaux ?  
Si le monde où nous sommes  
Est un vrai métronome  
Alors, cet Univers de poussière et de misère  
A quoi ça sert ?

Jeannine BRUZZONE  
Une penseuse un peu Désabusée

**Restaurant l'Oustalet**

Le restaurant l'Oustalet (15 Rue de Provence à l'entrée du Parking des Ferrages) vient d'ouvrir ses portes.

L'inauguration de ce restaurant se déroulera le Mercredi 5 Juin à partir de 18 Heures.

Les habitants de Sainte-Anastasie dont naturellement tous les commerçants y sont cordialement invités.

D'ores et déjà ce nouvel établissement a ouvert ses portes.

☎ : 06.75.04.05.11

# Chronique municipale

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 mai**

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.

Absents Excusés : M. LALANDEC donne procuration à M. Morin, M. JURAVER donne procuration à Mme Laurent, M. TOSELLO.

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

**INDEMNITE DE LOGEMENT ATTRIBUEE A UN INSTITUTEUR**

Suite à l'arrêté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie affectant à titre définitif Madame RIMBAUD SOLARI Geneviève à l'école maternelle publique de la Commune, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de lui verser la majoration de 25 % de l'indemnité de logement attribuée aux instituteurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la majoration de 25 % de l'Indemnité de logement à Mme Geneviève RIMBAUD SOLARI à compter du 01 septembre 2001.

**INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

En application de l'article 1 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales remplacé par l'article 81 de la loi du 27/02/2002 et de l'article L 2511-34 du C.G.C.T. modifié par l'article 96 de la loi du 27/02/2002, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau montant des indemnités revalorisées à compter du 01/03/2002.

Elles sont désormais fixées à 16.5 % de l'Indice Brut 1015 de la fonction publique soit 40 % de l'indemnité du Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe les indemnités des adjoints à 40 % de l'indemnité actuelle du maire.

- 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Michel CUENOT  
Autre mandat exercé : Néant
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Marie LAURENT  
Autre mandat exercé : Néant
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : M. Alexandre ISTRIA  
Autre mandat exercé : Néant
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Aristide JURAVER  
Autre mandat exercé : Néant
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : M. Roger SABATIER  
Autre mandat exercé : Néant

La dépense correspondante sera prévue au budget communal de chaque année.

**ANNULLATION DE TITRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures suivantes :

**Année 1993 : Ordures Ménagères**

- Facture n°536 d'un montant de 420 F. soit 64.03 € adressée à M. Peter RICHTER, et de procéder à une réduction d'un montant de 64.03 € du titre n°90 de 1993.

**Année 1995 : Ordures Ménagères**

- Facture n°518 d'un montant de 68.60 € adressée à M. Peter RICHTER, et de procéder à une réduction d'un montant de 68.60 € du titre n°132 de 1995.

**Année 1997 : Transports Scolaires**

- Annulation de deux règlements de transports scolaires d'un montant de 500 F. chacun au nom de Madame Maria Isabel MUNOZ soit 2 x 76.23 € = 152.46 € et de procéder à une réduction de titre de 1997 de 152.46 €.

**Année 2000 : Ordures Ménagères**

- Annulation du règlement des ordures ménagères de Mme VAN ROMPU Sandrine d'un montant de 800 F. soit 121.96 € et de procéder à une réduction de titre de 2000 du même montant. Il sera procédé à une ré-émission de titre à son encontre du même montant en 2002.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'annulation et la réduction des factures et titres désignés ci-dessus.

La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2002 article 673.

**INDEMNITE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 9 ET 16 JUIN 2002.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections législatives des 9 et 16 juin prochains, il a adjoint à trois agents communaux

- la secrétaire de mairie ;
- le gardien principal de police municipale ;
- l'agent administratif.

la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée le parfait déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.

Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux trois agents concernés au prorata des heures effectuées.

### VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	PROPOSEE	VOTEE
1. Ecole de tennis.....	1 082 €	1 082 €
2. Concert Jeunes.....	1 067 €	1 067 €
3. Club de Basket.....	1 555 €	1 555 €
4. Club de Volley-Ball.....	305 €	305 €
5. Badminton.....	968 €	968 €
6. Boulistes.....	915 €	915 €
7. Les Randonneurs de Ste-Anastasia		
.....	305 €	305 €
8. Club de Football .....	4 185 €	4 185 €
9. Boucles de l'Issole.....	1 525 €	1 525 €
10. Société de Chasse .....	305 €	305 €
11. Amicale des donateurs de Sang		
.....	153 €	153 €
12. Médailles Militaires.....	229 €	229 €
13. Secours Populaire .....	305 €	305 €
14. Souvenir Français .....	229 €	229 €
15. Combattants Volontaires.....	153 €	153 €
16. Les Varois Vers les Autres.....	305 €	305 €
17. Fondation Alexis Danan.....	153 €	153 €
18. Association Culturelle de Carnoules (pour Ecole de Musique).....	949 €	949 €
19. C.C.A.S.....	3 811 €	3 811 €
20. Association des Jeunes de Ste-Anastasia		
.....	503 €	503 €
21. Chants et Amitié .....	305 €	305 €
22. Association Sportive du Collège de Garéoult.....	153 €	153 €
23. A.S.A. des Arrosants (Subvention Exceptionnelle).....	153 €	153 €
24. Comité des Fêtes.....	7 623 €	7 623 €
25. Cavaliers de l'Issole .....	305 €	305 €
26. Association Arts' Tasia .....	305 €	305 €
27. Club de Rugby.....	747 €	747 €
28. Club des Cigales.....	305 €	305 €
29. Club Danse Tasia.....	305 €	305 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

### VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Aide et Service à Domicile d'un montant de 1 072.40 €. qui correspond à 0.70 euros par habitant soit 0.70. x 1532 habitants = 1 072.40 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

### DEMANDE DE SUBVENTION SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général dans le cadre de l'aide aux Communes, a adopté un programme d'informatisation des écoles primaires et ce, en partenariat avec l'Education Nationale.

La première étape de ce processus pluriannuel s'attachera à attribuer pour chaque école, une subvention permettant l'acquisition par la Commune de postes informatiques et d'un ensemble (imprimante-scanner) par école.

Monsieur le Maire propose

-la prise en compte par la commune de la mise en réseau de l'école ainsi que la maintenance de matériel ;

-de demander à la Direction des Sports de la Jeunesse et de l'Education une subvention pour l'aider à financer l'informatisation de l'école primaire de Ste-Anastasia.

Il présente le devis estimatif de la CAMIF qui s'élève à la somme de 45 448 F. H.T. et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec l'Inspection Académique, le Département et la Commune.

#### Plan de financement :

Montant du projet :	45 448 F. H.T. soit 6 928,51 €
Subvention espérée du Conseil Général :	3 810,00 €
Autofinancement :	3 118.51 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-accepte à l'unanimité de solliciter de la Direction des Sports, de la Jeunesse et de l'Education une subvention de 3 810 € représentant 55 % du financement de ce matériel.

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'Inspection Académique, le Département et la Commune.

-décide de prendre en charge la mise en réseau et la maintenance du matériel.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°93/2001 en date du 16/11/2001.

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Compte 2315 Opération 7 Prolongation du réseau d'eau public + 7 625 €
- Compte 001 Excédent antérieur reporté - 7 625 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

### Association Bouliste RAPPEL DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Licence F.F.P.J.P. : 13 €. Carte adhérent : 8 €. Carte membre actif : 11 €
- Participations aux concours : 3 €/joueurs.
- Carte obligatoire (8 €.) aux joueurs accédant aux 1/2 finales ne pouvant justifier d'une appartenance à une autre Association bouliste du Var.
- Les frais de participation seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si :  
- moins de 12 équipes en 2 x 2  
- moins de 10 équipes en 3 x 3  
- moins de 20 joueurs à la mêlée
- Toute finale est obligatoire
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions au Bar des Amis (tél. 04 94 72 22 41) et au jeu de boules ou par téléphone 06 13 26 91 32 (sous réserve d'arriver à l'heure au tirage)..
- Concours mixte en nocturne (2 H - 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

#### PROGRAMME DE JUIN 2002

- Samedi 1er Juin J.P. 2 X 2 choisis 230 € challenge boulangerie Daniel et Monique ANNE tirage 14 H 30
- Dimanche 2 juin reprise J.P. à 9 H
- Dimanche 2 juin 2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 14 H 30
- Dimanche 9 juin mêlée des mêlées 100 € Ass. bouliste tirage 14 h 30
- Vendredi 14 juin Mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30
- Dimanche 16 juin 2 x 2 choisis 460 € Ass. Bouliste sous le contrôle du Comité du Var F.F.P.J.P. tirage 14 H 30. Coupes aux vainqueurs et finalistes.
- Vendredi 21 juin mixte 2h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30
- Dimanche 23 juin Méchoui, mêlée
- Vendredi 28 juin mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30
- Dimanche 30 juin 2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 14 H 30

#### Nota :

Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.

Les autres concours se jouent à la pétanque

Les joueurs et joueuses participant aux concours fédéraux organisés sous le contrôle du Comité Départemental F.F.P.J.P. doivent obligatoirement porter un haut identique ou un maillot d'association à partir des 1/4 de finales sous peine de l'exclusion de l'équipe avec versement de l'indemnité des 1/8 s'il y a lieu.

### Volley-ball Sainte-Anastasia vainqueur de la Coupe UFOLEP du Var

Ce samedi 25 mai à Toulon en présence de Monsieur Aristide Juraver, Adjoint aux sports, notre équipe de volley senior homme a remporté la coupe du Var devant l'ASSA Toulon.

Bravo à nos sportifs et naturellement à leurs entraîneurs et dirigeants.



#### E.S.S.A.

L'Assemblée Générale de l'E.S.S.A. aura lieu le vendredi 28 juin à 18 H 30, à la salle

polyvalente.

Ordre du jour :

- bilan financier
- appel de candidatures pour le renouvellement du bureau (président, secrétaire, trésorier)
- élection du bureau
- apéritif.

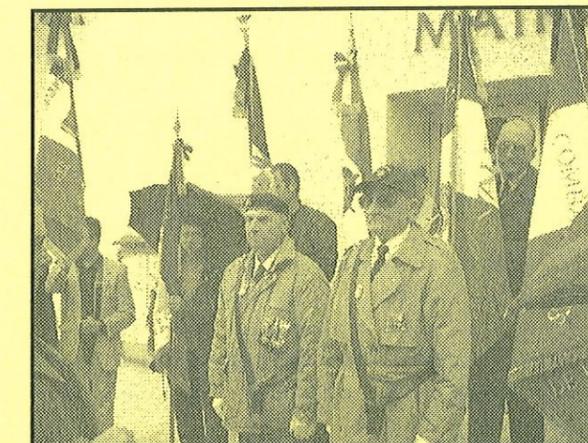
Dès à présent, réservez cette date afin que cette élection se déroule avec le plus grand nombre d'adhérents.

Le bureau

#### Prochain match à domicile

- Poussins Pré-Excellence le 01/06/02 à 14 H 30 Ste-Anastasia/Rocbaron FC1

## La vie au village



Les anciens combattants à l'honneur  
MM BOURSIER et FRANCHINI  
le 8 mai dernier

# La vie associative

## Chorale « Chant et Amitié »

Le dimanche 28 avril, dans le cadre des « Festichorales 2002 », et à l'invitation de la chorale « Arpèges » de Sausset-les-Pins, les choristes se joignent à ceux venus de Marseille, Pourrières et Les Pennes-Mirabeau.

Le programme de variétés et de chant classique se déroula dans une ambiance des plus chaleureuses et festives, l'organisation assurée par la chorale « Arpèges » étant parfaite en tout point.

D'autre part, comme à l'accoutumée, nous serons présents le vendredi 21 juin prochain pour participer à la liesse engendrée par la fête de la musique.

Enfin, pour terminer notre année musicale, nous sommes invités, le samedi 29 juin, à nous rendre au château de Gréoux-les-Bains pour une rencontre festive avec cinq autres chorales.

Une Choriste

## A.S.A. des Arrosants de Ste-Anastasia

### Avis aux propriétaires

Le Président de l'A.S.A. de Sainte-Anastasia informe les propriétaires de terrains arrosants de bien vouloir l'informer de toutes ventes ou transactions les concernant, ceci afin de transmettre les noms et adresses des nouveaux acquéreurs au trésor public (perception de Besse) chargé du recouvrement des cotisations annuelles.

En vous remerciant par avance de votre compréhension dont le but est d'éviter tout litige ultérieur.

Le Président  
Casimir RAYNOUARD

## Tasie Gym-Danse

L'Assemblée Générale aura lieu le  
JEUDI 20 JUIN à 17 H 30

Au cours de cette réunion nous ferons nos adieux à notre monitrice Catherine DOMBRE, qui nous a prodigué ses cours depuis 4 ans et nous la regretterons beaucoup.  
Catherine assistera à l'assemblée générale.

Pour le mois de juin avec deux nouvelles monitrices nous aurons les cours suivants :

- lundi de 10 H 15 à 11 H 15
- mardi et jeudi de 10 H à 11 H

A bientôt - Le Président

## Club des Cigales

Veillez retenir la date du 4 juin pour la prochaine sortie que vous proposent les « Cigales ». Nous irons à la découverte du parc Phoenix de Nice, dont la renommée n'est plus à faire.

Sur 7 hectares, il vous sera possible d'admirer des milliers de fleurs, des poissons, des oiseaux et papillons exotiques. Le prix de la journée s'élèvera à 20 euros. Restauration sur place, à la charge de chacun. Départ à 8 h place de la Gare.

Réservations, sans tarder, au 04.94.72.20.33, avec un chèque de 10 euros par personne, au nom du club.

### Projets d'activités du club pour les prochains mois :

- 29 juin, exposition, au local, des œuvres des peintres du club.
- 21 juillet, exposition-vente, à la salle polyvalente, dans le cadre de la Saint-Just.
- 8/9 septembre, participation à la « Provence du temps passé ».
- 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre, atelier de verrerie à Biot et le musée Fernand Léger.
- octobre, fête des châtaignes à Collobrières et chartreuse de La Verne.
- 1<sup>er</sup> décembre, « Roméo et Juliette », comédie musicale, à 15h, au Zénith de Toulon.
- en janvier, fête des Tripettes à Barjols.

A noter sur vos agendas.

## Secours Populaire Français Comité de Ste-Anastasia

La GRANDE BRADERIE d'ETE aura lieu le Samedi 8 JUIN de 10 H. à 18 H. sans interruption au siège du Comité, Parking des Ferrages ;  
Avec un grand choix de vêtements pour adultes, enfants et bébés.  
Chaussures et livres...  
Vous y serez bien accueillis !

Nous vous confirmons que malgré l'absence de container, nous acceptons toujours vos dons de linge et vêtements.

Vous pouvez déposer vos sacs devant notre local tous les jours.

Nous pouvons aussi aller les chercher à votre domicile ; dans ce cas veuillez nous communiquer votre numéro de téléphone sur notre répondeur au 04.94.72.25.21 ou 04.94.72.23.99.

Des permanences sont assurées tous les mardis et vendredis de 14 H 30 à 17 H 30 à notre siège.

Pour le Comité - Le Président

## CENTRE AERE - CONVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention venant de lui être adressé par l'Institut Varois de Formation et d'Animation du Var pour l'organisation d'un Centre de Loisirs sans hébergement à Sainte-Anastasia durant la période du lundi 1 juillet au vendredi 26 juillet 2002.

Cet organisme nous propose les conditions financières suivantes : le coût de la journée est fixé à 18.50 € par enfant. Sur ce montant, les familles auront à verser à l'IVFA la somme de 10 € par jour par enfant soit 50 € par semaine.

Les bons d'aide aux vacances de la M.S.A. ou les bons des C.E. viendront en déduction directe.

La Commune s'engage :

- à verser à l'IVFA la somme de 8.50 € par journée et par enfant ;
- à verser une avance de 2 000 € avant l'ouverture du centre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition, décide de prévoir une somme de 8 500 € au compte 6288 « charges à caractère général : autres services » et autorise le Maire à signer cette convention.

## DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour financer l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école maternelle de la commune

Il présente le devis estimatif de la CAMIF qui s'élève à la somme de 1 371.15 €. T.T.C. soit 1 146.45 € H.T..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention la plus élevée possible afin de l'aider à financer ces acquisitions.

## BUDGET COMMUNAL - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Compte 2183 Acquisition de Matériel  
Opération 3 + 3 810 €
- Compte 1313 Subvention du Département  
Opération 3 + 3 810 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

## DEMANDE DE RETRAIT DU SMEDCOV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté du Préfet du Var du 28 décembre 2002 portant création de la Communauté du Val d'Issole et les statuts annexes.

Considérant que conformément à ses statuts, la Communauté de Communes devra adhérer au SMEDCOV, préalablement, il conviendra que chaque conseil municipal délibère pour demander son retrait de cette structure au profit de la Communauté de Communes (principe de **représentation substitution**).

Le Maire demande à l'Assemblée Communale de bien vouloir se prononcer sur cette demande de retrait du SMEDCOV.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander le retrait de la commune du SMEDCOV.



## Elections

### Elections Législatives

- 1<sup>er</sup> tour 09 juin 2002
- 2<sup>nd</sup> tour 16 juin 2002

## Prévention des incendies

Les feux d'incinération des végétaux sont strictement interdits à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Pour les malheureux retardataires qui n'ont pas achevé leurs opérations de débroussaillage normalement entreprises depuis le 15 octobre 2001, il leur faudra donc attendre l'automne prochain.

Nous rappelons cependant que les feux de cuisson (barbecues) allumés sur les terrains attenants aux habitations principales ne sont pas soumis à autorisation.

Ce qui n'exclut pas cependant de respecter les règles élémentaires de sécurité.

## Concours des villages et maisons fleuries



Le concours départemental des villes, villages et maisons fleuries, organisé par le Conseil Général du Var, s'adresse aux maisons avec jardin très visible de la rue, décor floral sur la voie publique,

balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue, fenêtre, façade ou mur, restaurant, café, commerce avec ou sans jardin.

Le jury départemental visitera Ste-Anastasia le lundi 24 juin à 16 H 30. Les inscriptions sont reçues en mairie, auprès de l'adjointe au maire, Marie LAURENT.

## Vive le sport !

Sainte-Anastasia soutient de nombreuses associations sportives et culturelles. Cette volonté a sa justification communale et chaque centime engagé tend bien vers un objectif éducatif et social. Cette orientation délibérée se veut porteuse d'une authentique laïcité excluant tout prosélytisme naturellement religieux ou politique, mais encore commercial.

C'est dans cet esprit que, depuis des années, nos associations assument avec passion et dévouement une véritable mission d'intérêt public.

Aujourd'hui, après diverses péripéties, vous pouvez bien imaginer qu'il n'est pas à l'ordre du jour de remettre ces principes en question.

Aussi est-il assez probable que nous ne saurons, sans véritable débat, subir les pressions mercantiles de certaines fédérations n'agissant, tout au plus, qu'au profit de quelques uns, mais certes pas de celui du plus grand nombre.

Nous voudrions donc simplement réaffirmer que la commune de Ste-Anastasia n'a pas vocation à prétendre au sport dit de haut niveau et encore moins à ses lamentables dérives et pantalonnades médiatiques.

Nous savons que tous nos dirigeants sont conscients de cela. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de les conforter dans leurs efforts en leur proposant de réajuster nos tirs, notamment quant à la répartition des efforts financiers de la commune en fonction des objectifs clairs de chaque club.

## La police en tout terrain... et dans tous ses états !



Après 10 ans de bons et loyaux services, la Clio de la Police Municipale rendait l'âme.

Voici donc le véhicule 4 x 4, mieux adapté à la pratique des pistes forestières et au format de notre Policier Municipal.

« Comme beaucoup de petits malins l'ont deviné, ce véhicule acheté à crédit ne sera payé qu'au fur et à mesure de la rentrée des amendes de police distribuées par la garde.

Ce rythme devrait donc être soutenu en dépit de l'application des 35 heures... »

CREDO QUIA ABSURDUM

## La protection des animaux (suite) Vers une réglementation nouvelle

Diffusé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Respectons et protégeons les animaux

### Les Directions Départementales des Services Vétérinaires recherchent et constatent les infractions à la réglementation.

Pour cela elles :

- peuvent retirer à leurs propriétaires les animaux victimes de mauvais traitements pour les confier à des associations protectrices des animaux en attente d'un jugement,
- ont accès aux locaux et aux installations (à l'exclusion des domiciles de particuliers) où se trouvent des animaux : élevage, vente, zoos, spectacles...,
- peuvent dresser des procès verbaux si elles constatent des infractions,
- délivrent et contrôlent les agréments, les autorisations ou les certificats de capacité exigés par la réglementation,
- peuvent faire ouvrir les véhicules à usage professionnel,

### Les sanctions :

Des sanctions pénales :

- les amendes de la 4<sup>ème</sup> classe pour les mauvais traitements,
- des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et 30 490 € au plus pour les actes de cruauté, sévices graves ou abandon volontaire. Une peine complémentaire d'interdiction de détention d'un animal peut être prononcée dans ce cas.

Des sanctions administratives :

- retrait d'agrément, d'autorisation, de certificat de capacité,
- fermeture d'établissements non conformes.

### Devoir des détenteurs ou éleveurs d'animaux

Il est interdit à toute personne qui élève, garde ou détient des animaux de :

- les priver de nourriture et d'abreuvement,
- les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure,
- les placer et les maintenir dans un habitat ou un environnement susceptible d'être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents,
- recourir à un mode de détention inadapté ou susceptible de provoquer des blessures ou des souffrances.

Ces devoirs montrent l'importance de la qualification des personnes au contact des animaux. Reconnaître la sensibilité et donc la possibilité de souffrance ou de mal-être d'un animal permet d'améliorer ses conditions de vie.

## URBANISME

### Le Certificat d'Urbanisme (C.U.)

Avant la publication de la loi S.R.U., ce certificat était presque systématiquement demandé pour connaître officiellement la situation juridique d'un terrain :

- terrain constructible ;
- terrain inconstructible ;
- coefficient résiduel de constructibilité d'un terrain en cas de division (notion supprimée par la loi SRU ; voir Bulletin n°144 du mois d'avril 2002) ;
- division d'un terrain non bâti pour rattachement à une parcelle voisine ...

### 1 – Quelles dispositions nouvelles la loi S.R.U. introduit-elle ?

La loi S.R.U. crée deux types de C.U.

- Le C.U. administratif ou d'information ;
- Le C.U. positif ou négatif.

### 2 – La demande d'un C.U. est-elle obligatoire ?

NON. De tout temps elle ne l'a été. Mais il importe alors que l'intéressé soit certain que son terrain réponde aux dispositions réglementaires en vue d'y implanter une construction.

Ainsi cette année un permis de construire accordé d'après les déclarations du pétitionnaire a été retiré sur plainte du voisinage : le terrain concerné n'avait qu'une contenance de 900 à 1000 m<sup>2</sup> au lieu des 1590 m<sup>2</sup> déclarés.

D'où l'intérêt de recourir à un géomètre seul professionnel habilité à calculer la superficie officiellement reconnue d'un terrain.

Remarque : Les superficies portées sur les plans cadastraux n'ont qu'une valeur indicative.

### 3 – Quelles informations apporte un C.U. ?

#### a) Le C.U. administratif ou d'information.

Il est délivré quand le demandeur ne précise pas l'opération qu'il envisage de réaliser sur son terrain. Il indiquera :

- les dispositions d'urbanisme,
- les limitations administratives au droit de propriété applicables :
- le régime des taxes et participations applicables au terrain.

Mais il ne se prononcera pas sur sa constructibilité.

#### b) Le C.U. positif ou négatif.

Le demandeur doit indiquer la destination et la nature des bâtiments projetés ainsi que la surface de leur plancher hors-œuvre nette (SHON).

La réponse de l'administration sera similaire à celle du a) ci-dessus mais indiquera que l'opération projetée doit faire l'objet du dépôt d'une demande de permis de construire ; dans ce cas le C.U. est dit POSITIF puisque répondant aux dispositions du P.O.S. et des règles générales d'urbanisme.

Dans le cas où ces dispositions ne seraient pas remplies (superficie non conforme, terrain non desservi en eau potable, sis en zone inconstructible...) le C.U. sera dit NEGATIF. Toute construction est interdite.

### 4 – Quel intérêt à demander un C.U. ?

- En cas de transaction, il constitue, de par les informations qu'il apporte, un document intéressant pour les deux parties.
- Alors qu'il ne pouvait être prorogé qu'une seule fois, il peut désormais l'être par périodes d'une année tant que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives, les taxes et participations au terrain n'ont pas évolué, sur demande déposée deux mois avant l'expiration de sa validité.

### 5 – Quels documents sont annexés au C.U. ?

A toute réponse de demande de C.U. sont annexés

- le règlement intégral de la zone dans laquelle se situe le terrain ;
- le régime des taxes et participations d'urbanisme.

ERRATUM Bulletin n°144, page 4

Au lieu de : « REMARQUE : le non-respect de cette formalité entraîne l'irrecevabilité d'une demande de certificat d'urbanisme »

LIRE : « .... entraîne l'irrecevabilité d'une demande de permis de construire ».

## Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé



- Nids de poule (suite mais non fin...);
- Tonte des espaces publics et du stade de football ;
- Préparation du village fleuri ;
- Travaux dans les écoles ;
- Préparation des manifestations publiques ;
- Restauration du parapet de l'église ;
- Monstres.